

Nombre de membres	16
Membres présents	11
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20230607-DEL-2023-33-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-33

OBJET : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES AVENANT AU MARCHÉ BILANS-CONSEILS / AUDITS ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle que la réalisation de bilans-conseils-audits d'entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Action Collective de Proximité Monts et Barrages est assurée par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne, dans le cadre d'un marché de prestation de service d'une durée de 24 mois à compter de la notification, soit du 18 octobre 2021 au 17 octobre 2023.

Cette prestation comprend la réalisation de 40 bilans-conseils, au prix unitaire de 950 € HT soit un total de 38 000 € HT.

Le marché initial prévoit la possibilité de prolonger la mission, par avenant, sur une période de transition.

Le nombre maximum de bilans conseils réalisés n'étant pas atteint et les nouvelles modalités de mise en œuvre dispositif régional ACP étant en cours de discussion, il est proposé de prolonger le marché initial pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 17 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité ;

- valident la proposition de prolonger la mission de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne pour une période de 6 mois,
- autorisent Monsieur le Président à signer les documents nécessaires,

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**